UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Laurent PIETRASZEWSKI
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail,
chargé de la Protection de la Santé des Salariés contre l'épidémie de covid-19
14, avenue Duquesne
75007 paris

Le 16 juin 2020

Objet : Le déconfinement des établissements de nuit

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Nous vous sollicitons pour porter à votre connaissance les problématiques bien spécifiques du monde de la nuit. **Nous sommes le dernier secteur à n'avoir aucune perspective de déconfinement.** Nous vous savons sensible au devenir de nos 6 000 établissements de nuit et quelques 150 000 salariés directs et indirects ; d'autant plus que la convivialité et la fête sont des atouts touristiques important d'une destination. La France a tout à gagner – et en ce moment tout à perdre – à encourager la reprise des établissements de nuit.

Dans une tribune intitulée « La nuit doit revoir le jour » largement relayée dans la presse et auprès des professionnels, nous alertions sur les risques économiques et sanitaires que l'Etat prend en maintenant nos établissements intégralement fermés car, **avec ou sans nous, les soirées s'organisent !**

En effet, dès le 11 mai, les soirées privées rassemblant entre 400 et 500 personnes se sont multipliées sans aucun respect des gestes barrières et sans encadrement pour prévenir notamment l'alcoolisation massive ou les accidents de la route.
Le reportage produit par TF1 samedi 13 juin au Journal de 20h, tout juste une heure après avoir entendu l'abrogation par le Conseil d'Etat de l'interdiction des manifestations, a plongé nos professionnels dans la colère, dans le sentiment d'injustice et dans l'incompréhension la plus totale. Dans ce reportage nous avons pu voir l'ampleur des fêtes privées qui se font au détriment de toutes mesures barrières sans que les forces de l'ordre ne puissent y mettre fin car elles bénéficient d'un vide juridique lié à la sphère « privée ». Les professionnels de la nuit sont, en plus d'être garants de la convivialité, garants de la sécurité pour leurs clients.

GNC GROUPEMENT NATIONAL DES CHAÎNES HÔTELIÈRES
SNRTC SYNDICAT NATIONAL DE LA RESTAURATION THÉMATIQUE ET COMMERCIALE
SNRPO SYNDICAT NATIONAL DE LA RESTAURATION PUBLIQUE ORGANISÉE
CSLMF CHAMBRE SYNDICALE DES LIEUX MUSICAUX FESTIFS ET NOCTURNES
SNEG&CO SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES GAIES & CO
UMIH PRESTIGE ÉABLISSEMENTS DE PRESTIGE
UMIH BOWLING ÉTABLISSEMENTS DES BOWLINGS
UMIH NUIT ÉTABLISSEMENTS DE NUIT

22, rue d'Anjou - 75008 Paris | Tél. : 01 44 94 19 94 | Fax : 01 47 42 15 20 & 01 42 65 16 21
e-mail : umih@umih.fr | www.umih.fr

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Nous avons d'ailleurs, comme les cafés, hôtels, restaurants, travaillé sur une fiche des métiers de la nuit pour une réouverture qui assure la sécurité sanitaire pour nos clients et nos salariés. Nous joignons ce travail à courrier.

Le besoin du cocktail que constituent musique, danse et rencontres nocturnes est immémorial et de tous temps. Il y a eu les bacchanales, les feux de la Saint-Jean, les bals populaires puis les dancings et maintenant les discothèques qui sont la réponse la plus sécurisée à ce besoin irrépressible. Sans nous, la fête se fera ailleurs, dans des conditions de sécurité totalement absentes, et l'absence des établissements de nuit sera le début de bien pire encore...

On voit déjà apparaître dans la presse de nombreux articles de locations Airbnb qui étaient en réalité des fêtes sauvages engendrant de nombreux désagréments voire des catastrophes. N'oublions jamais que tout besoin trouve une réponse, et il serait dommage, en ne donnant pas une perspective rapide de lendemain à la jeunesse, de les pousser vers des destinations comme Ibiza ou d'autres villes en Europe qui auront su faire le choix d'un déconfinement plus rapide de nos métiers. Que ferons-nous de cette jeunesse une fois infectée dans un pays où les règles seraient moindres ? N'avons-nous pas intérêt à garder cette jeunesse, autant pour des raisons économiques que sanitaires, auprès de nous ?

Il devient insupportable pour les commerçants que nous sommes, de voir chaque samedi des milliers de manifestants courir nos rues, sans qu'aucune des mesures barrières préconisées ne soit respectée, pendant que nos commerces meurent à petit feu ! Une fois les vacances réservées, il sera trop tard pour revenir en arrière et nos saisonniers seront condamnés à jamais.

En prévision de la prochaine phase de déconfinement de notre pays, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans un sondage réalisé auprès de nos établissements, **70% déclarent vouloir rester fermés au moins jusqu'à septembre**, soit en raison des contraintes sanitaires lourdes et inadaptées au secteur (établissements situés dans les grandes villes), soit (pour les villes touristiques) en raison d'une saison trop courte pour être rentable si l'ouverture n'était pas prononcée très rapidement.

GNC
GROUPEMENT NATIONAL DES CHAÎNES HÔTELIÈRES

SNRTC
SYNDICAT NATIONAL DE LA RESTAURATION THÉMATIQUE ET COMMERCIALE

SNRPO
SYNDICAT NATIONAL DE LA RESTAURATION PUBLIQUE ORGANISÉE

CSLMF
CHAMBRE SYNDICALE DES LIEUX MUSICAUX FESTIFS ET NOCTURNES

SNEG&CO
SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES GAIES & CO

UMIH PRESTIGE
ÉABLISSEMENTS DE PRESTIGE

UMIH BOWLING
ÉTABLISSEMENTS DES BOWLINGS

UMIH NUIT
ÉTABLISSEMENTS DE NUIT

22, rue d'Anjou - 75008 Paris | Tél. : 01 44 94 19 94 | Fax : 01 47 42 15 20 & 01 42 65 16 21
e-mail : umih@umih.fr | www.umih.fr

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

- **Les règles sanitaires aujourd'hui en vigueur doivent évoluer** : Le port du masque ne doit pas être obligatoire mais « fortement recommandé ». En effet, le port du masque est facultatif dans les supermarchés et dans bien d'autres lieux, et il le serait dans nos établissements de convivialité ? La logique nous échappe et nos clients ne le comprennent plus !

- **La distanciation d'un mètre minimum** entre les gens deviendrait être une préconisation et non une obligation.

- **Les Français ont dansé** chez eux pendant tout le confinement puis les soirées privées se sont décuplées dès le déconfinement. Il faut permettre à nos établissements d'accueillir les clients en intérieur et en extérieur.

- **Les établissements de nuit sont équipés**, conformément à nos obligations sanitaires d'ores et déjà en vigueur, d'un système d'extraction d'air qui nous permet de renouveler intégralement l'air en 8 à 10 minutes, et ce, tout au long d'une soirée ; système qui rend nos lieux bien plus aérés que de nombreux commerces.

Nos établissements sont des lieux sûrs par nature et il n'y a jamais de vent chez nous, ce qui n'est pas le cas en extérieur ou les petits festivals ont déjà l'espoir de reprendre rapidement.

Le Gouvernement a choisi les meilleurs spécialistes afin d'être informé au mieux sur les questions de santé. Pour nos métiers, nous revendiquons être ces spécialistes.

Comptant sur votre bienveillance à entendre nos arguments, veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Laurent LUTSE
Président de la Branche UMIH Cafés, Brasseries, Etablissements de Nuit

Thierry FONTAINE
Président d'UMIH Nuit

GNC
GROUPEMENT NATIONAL DES CHAÎNES HÔTELIÈRES

SNRTC
SYNDICAT NATIONAL DE LA RESTAURATION THÉMATIQUE ET COMMERCIALE

SNRPO
SYNDICAT NATIONAL DE LA RESTAURATION PUBLIQUE ORGANISÉE

CSLMF
CHAMBRE SYNDICALE DES LIEUX MUSICAUX FESTIFS ET NOCTURNES

SNEG&CO
SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES GAIES & CO

UMIH PRESTIGE
ÉABLISSEMENTS DE PRESTIGE

UMIH BOWLING
ÉTABLISSEMENTS DES BOWLINGS

UMIH NUIT
ÉTABLISSEMENTS DE NUIT

22, rue d'Anjou - 75008 Paris | Tél. : 01 44 94 19 94 | Fax : 01 47 42 15 20 & 01 42 65 16 21
e-mail : umih@umih.fr | www.umih.fr